



14 rue de la Croix Gillet
77122 MONTHYON
Tél. : 01 60 44 40 03
Fax : 01 60 44 40 05
contact@smitom-nord77.fr

Nos Réf. : JFL/MB : 20-066
Dossier suivi par **Mme Michelle BRUN**
Directrice Générale des Services
Tél. : 01.60.44.46.02
E-mail : m.brun@smitom-nord77.fr

Objet : Réouverture partielle des déchèteries
du SMITOM du Nord Seine-et-Marne sur inscription
avec conditions d'accès spécifiques
PJ : Courrier Préfecture du 21 avril 2020

Monthyon,
le mercredi 29 avril 2020

Monsieur le Président,

En raison de la crise sanitaire que traverse notre pays, les déchèteries du SMITOM du Nord Seine-et-Marne sont fermées depuis le 17 mars 2020 pour veiller à l'application stricte du confinement.

Un plan de reprise d'activités des déchèteries est en cours d'élaboration, ayant pour objectif de renforcer les moyens d'accueil face aux flux attendus, à veiller à la nécessité d'offrir la plus grande protection possible aux usagers et agents présents.

Ces dispositions nous contraignent à réguler les accès et limiter les sites ouverts.

Aussi, il est proposé une rouverture partielle de 6 déchèteries, sur rendez-vous exclusivement, avec des conditions d'accès spécifiques, à compter du 4 mai 2020.

Les déchèteries ouvertes du lundi au samedi sans interruption et uniquement sur rendez-vous :

- Meaux (9h-18h) ;
- Ocquerre (9h-18h) ;
- Bailly (9h-18h) ;
- Coulommiers (9h-18h) ;
- Monthyon (9h-18h) ;
Déchets acceptés : gravats, non incinérables, incinérables, déchets verts, meubles, DEE.
- Jouarre (9h-14h) – 3 jours par semaine du Jeudi au Samedi.
Déchets acceptés : UNIQUEMENT LES DECHETS VERTS.

Siret 257 704 916 00028
Code NAF/APE 3811 Z
TVA intracommunautaire
FR 25 257 704 916



14 rue de la Croix Gillet
77122 MONTHYON
Tél. : 01 60 44 40 03
Fax : 01 60 44 40 05
contact@smitom-nord77.fr

Modalités de rendez-vous :

La prise de rendez-vous se fait sur le site internet du SMITOM du Nord Seine-et-Marne www.smitom-nord77.fr.

Conformément aux mesures de confinement en vigueur, chaque usager devra impérativement être muni de son attestation de déplacement dérogatoire renseignée au motif de « déplacements pour effectuer des achats de première nécessité ».

Il est vivement conseillé de :

1. Se munir d'un masque, de gel hydroalcoolique, porter des gants et respecter les mesures de distanciation avec les agents. Avant l'entrée sur le site, chacun doit se nettoyer les mains à l'aide du gel en sa possession ;
2. Préparer sa carte d'accès en déchèterie, sa carte d'identité ainsi que son justificatif de domicile, documents obligatoires à présenter à l'agent sans contact ;
3. Remplir l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case 2 ;
4. Limiter le dépôt des déchets à 4 m3 maximum ;
5. Trier au préalable les déchets par catégorie.

Je tenais dès à présent à vous informer de cette situation et reviendrai vers vous au fur et à mesure des ouvertures des autres déchèteries.

Une information similaire est adressée à chacune de vos intercommunalités ainsi qu'aux délégués du SMITOM.

Mes services et moi-même restons à votre entière disposition pour tout renseignement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Jean-François LEGER



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE



Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie
d'Île-de-France

Melun, le 16 avril 2020

Unité départementale de Seine-et-Marne

Affaire suivie par : Étienne LEROY
Mél. : etienne.leroy@developpement-durable.gouv.fr

Référence : E/20-0668

Objet : Demande d'informations liées à la crise sanitaire du Covid-19

Monsieur le Président,

Par courrier électronique du 27 mars 2020, suite aux mesures exceptionnelles prises par le Gouvernement pour limiter les déplacements des citoyens français sur l'ensemble du territoire aux fins de réduire la propagation du virus Covid-19, je vous rappelais que la santé et la salubrité publiques figuraient parmi les priorités de la Nation, comme cela était rappelé dans la lettre ouverte du 20 mars 2020 adressée à l'ensemble du secteur des déchets par la ministre de la Transition écologique et solidaire.

Je vous indiquais que, par conséquent, toutes les activités qui visent à les préserver devaient être maintenues, au premier rang desquelles la gestion des déchets des ménages et des entreprises, ces activités devant bien évidemment pouvoir s'appuyer sur l'ensemble des acteurs associés, que ceux-ci interviennent au niveau de l'approvisionnement, de la maintenance des équipements ou encore du transport des déchets.

Aux fins d'anticiper les éventuelles difficultés liées aux conséquences de la crise sanitaire actuelle sur les activités ci-dessus ou sur les conditions dans lesquelles ces activités sont exercées, je vous demandais, par ce même courrier, de me fournir certaines informations concernant le Centre Intégré de Traitement des ordures ménagères que le SMITOM du Nord Seine-et-Marne exploite sur le territoire de la commune de Monthyon.

SMITOM du Nord Seine-et-Marne
Chemin de la Croix Gillet
77122 MONTHYON

À l'attention de Mme BRUN



Certificat N° A 1607
Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Par courrier électronique du 9 avril 2020, vous m'avez retourné ces informations et je vous en remercie.

Cependant, au regard des éléments que vous avez fournis, je vous saurais gré de m'apporter des précisions sur ce que vous envisagez de mettre en œuvre compte tenu :

- des remarques mentionnées dans le rapport d'intervention sur le SSI, établi le 29 janvier 2020 ;
- des constats figurant dans le rapport de vérification des robinets d'incendie armés, établi le 31 juillet 2019.

Je vous remercie par avance de me transmettre ces éléments à l'adresse électronique mentionnée ci-dessus, dans la mesure du possible sous un délai de dix jours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur empêché,
Le Chef de l'unité départementale
de Seine-et-Marne,



Guillaume BAILLY